

Affectation en classe de 6^{ème} dans un collège public - Rentrée scolaire 2026 -

Mon enfant est actuellement inscrit en CM2 dans une école privée

Mon interlocuteur est la principale / le principal de mon collège public de secteur.

Je dois m'adresser à mon collège de secteur
entre le 9 mars 2026 et le 23 avril 2026,
y compris si je souhaite formuler une demande de dérogation.



Parution des résultats de l'affectation en 6^{ème} :

le 3 juin 2026



Inscription de mon enfant dans son collège d'affectation :
jusqu'au 10 juin 2026

Pour identifier le collège de secteur de mon enfant :
https://www.loire.fr/jcms/lw_1331738/les-colleges-de-la-loire



Éléments à retenir

- Les demandes de dérogation à la carte scolaire sont étudiées en fonction des critères de priorité et dans la limite des places restées disponibles après l'affectation de tous les élèves du secteur
- Dès le 3 juin 2026, je recevrai la notification d'affectation du collège où est affecté mon enfant
- Je dois prendre contact avec le collège mentionné sur ce document et dois y inscrire mon enfant **au plus tard le mercredi 10 juin 2026, délai de rigueur, sinon la place sera réputée vacante.**
- Si la notification d'affectation n'indique pas le collège demandé en dérogation, cela signifie que ma demande de dérogation a été refusée
- Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le site de la DSDEN de la Loire :
<https://www.ac-lyon.fr/loire-affectation-et-orientation-121928>